

FORMOTIV

CENTRE DE FORMATION A LA CONDUITE

FORMATION CONDUITE SUPERVISEE

Public concerné

La formation en conduite accompagnée nécessite :

- que le candidat ait 18 ans minimum
- l'accord d'un accompagnateur
- l'accord de l'assureur du ou des véhicules

Les conditions d'accès

Il faut :

- avoir réussi le code de la route
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum)
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable émanant de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI)

L'accompagnateur

Il doit :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- avoir l'accord de son assureur
- être désigné comme accompagnateur sur le contrat de formation signé avec l'école de conduite

Plusieurs accompagnateurs peuvent être désignés.

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**

0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

Catégorie de véhicule

L'apprentissage en conduite supervisée aboutit au permis B et permet de conduire les véhicules

- dont le P.T.A.C. est $\leq$ à 3,5 t
- conçus et construits pour les transports de personnes de huit personnes au plus, le conducteur non compris
- attelés d'une remorque dont le P.T.A.C. est $\leq$ à 750 kg
- attelés d'une remorque si la somme du P.T.A.C. de celle-ci et le P.T.A.C. du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 t

Programme de formation

- Évaluation de départ

L'évaluation de départ s'effectue avant la signature du contrat de formation. Elle a lieu en voiture et dure environ une heure.

Un test de la vue est effectué à cette occasion.

Une lecture des résultats est établie à l'issue.

Ils vont permettre de **fixer un volume prévisionnel en heure de formation** tant théorique que pratique.

Ce dernier sera **validé par signature des partis**.

- La formation théorique

Pour se préparer à l'épreuve théorique générale (E.T.G.), des cours de code sont dispensés sur les thèmes suivants :

L dispositions légales en matière de circulation routière

C le conducteur

R la route

U les autres usagers

D/A réglementation générale et divers / porter secours

P précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule

M éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

S équipements de sécurité des véhicules

E règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**

0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

– La formation initiale

Elle se déroule au sein de l'école de conduite. Sa durée est de **20 heures** (minimum légal obligatoire).

Le programme de formation est élaboré conformément au **Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne** (R.E.M.C.) suivant l'arrêté du 13 mai 2013.

Il est ainsi composé :

1. MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
A. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures	A. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte	A. Évaluer et maintenir les distances de sécurité	A. Suivre un itinéraire de façon autonome
B. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir	B. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction	B. Croiser, dépasser, être dépassé	B. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
C. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire	C. Adapter l'allure aux situations	C. Passer les virages et conduire en déclivité	C. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
D. Démarrer et s'arrêter	D. Tourner à droite et à gauche en agglomération	D. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	D. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
E. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures	E. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	E. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	E. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation)
F. Utiliser la boîte de vitesses	F. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points	F. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense	F. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**

0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

G. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire	G. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau	G. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file des motocyclistes. Savoir en tenir compte	G. Pratiquer l'écoconduite
H. Regarder autour de soi et avertir		H. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
I. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité		I. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...	

A l'issue, **un rendez-vous préalable** d'une durée de 2 heures est fixée en présence du futur accompagnateur. L'enseignant de la conduite estime que l'élève est prêt à conduire de manière autonome avec son accompagnateur. Il apporte à cette occasion des conseils tant pour l'apprenant que pour l'accompagnateur sur la meilleure approche.

Une attestation de fin de formation sera alors remise, permettant de valider une extension de garantie auprès de l'assureur de l'accompagnateur. Cette extension de garantie n'entraîne pas de surprime.

Après échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, le candidat a la possibilité d'accéder à la conduite supervisée, à condition d'avoir validé lors de l'examen des compétences minimales prédéfinies.

Un rendez-vous préalable est pris, avec les mêmes conditions présentées ci-dessus.

– la conduite supervisée

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir.

Il est question durant cette phase de rencontrer un maximum de situations qui permettront à l'apprenant de développer son expérience de la route et son assurance.

Nota : La conduite supervisée ne permet pas au conducteur lorsqu'il réussit au permis de conduire de bénéficier à l'instar de la conduite accompagnée d'une période probatoire de deux ans et d'une non mise en œuvre de la surprime jeune conducteur.

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**

0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

La conduite supervisée permet de compléter sa formation initiale effectuée en école de conduite par une phase de conduite dite «supervisée» grâce à un accompagnateur.

Ainsi, fort d'une expérience de la route, le candidat aborde de manière plus sereine l'épreuve pratique du permis de conduire.

Cet apprentissage peut être choisi dès l'inscription en école de conduite ou plus tard, en cas d'échec(s) à l'examen.

Le Vrai du Faux

- Pas de réduction de la période probatoire

Contrairement à l'apprentissage anticipé de la conduite, cette formule ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire. Les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

- Pas de tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur »

Suite à une réponse favorable à l'épreuve du permis de conduire, le conducteur est soumis aux mêmes tarifs que celui ayant suivi une formation traditionnelle B.

- Examen Théorique Général

Il est géré par un opérateur privé.

L'école de conduite se charge éventuellement de la prise de rendez-vous. Cette démarche est accessible également à l'élève par le biais du site de l'organisateur.

L'épreuve se fait par le biais d'une tablette, de manière individuelle. Elle se présente sous forme de questions de type Q.C.M.

L'admission à l'examen se fait grâce à l'obtention de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**

0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

– Examen pratique

Réalisée par un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière, l'épreuve dure 32 minutes. Elle se déroule sur le véhicule de l'école de conduite.

Les thématiques évaluées sont les suivantes

- connaître et maîtriser son véhicule
- appréhender la route
- partager la route avec les autres usagers
- autonomie et conscience du risque

Il est ainsi question de valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- analyse des situations
- adaptation aux situations
- conduite autonome

A l'issue de l'examen, un certificat d'examen du permis de conduire (C.E.P.C.) est établi où retranscrit le résultat de l'évaluation du candidat.